



2021-100

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à dix-huit heures quarante cinq
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2021

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Patrice LHOSTE,
Christiane PAUZON, Valérie GAGNE, Sabine JOUVHOMME,
Gilles AUDRAS, Christian GIRARD, Anne-Marie TORE, Raymonde HABOUZIT

Excusés :

Serge ABOULIN

Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Christian GIRARD
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX

Objet : Lotissement Les Bleuets : échange de terrain

Monsieur le Maire rappelle la création du lotissement Les Bleuets, sis Rue de la Sumène, à Champas, sur des parcelles communales cadastrées AC 71 et AC 72 et sur la parcelle appartenant à Mr DELAIGUE Fleury, cadastrée AC 73 ; création réalisée via un Projet Urbain Partenarial.

Le bornage effectué par le géomètre laisse apparaître la voirie du lotissement en partie sur l'emprise foncière appartenant à Mr DELAIGUE Fleury.

Afin que cette voirie reste communale, il lui a donc été proposé une cession gratuite au profit de la Commune, proposition dument acceptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir l'emprise de la voirie du lotissement Les Bleuets sur le terrain appartenant à Mr DELAIGUE Fleury,
- DONNE son accord pour que cette acquisition soit faite à titre gratuit, conformément à l'accord des deux parties ;
- DECIDE que les frais engagés par cette acquisition seront pris en charge par le budget annexe Lotissement Les Bleuets ;
- CONFIE la rédaction de l'acte à la SCP Olivier BONNICHON et Jean-Baptiste GROUSSON, notaires associés, 8 rue Chaussade au Puy-en-Velay.
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la concrétisation du projet et de la présente délibération.

Le Maire
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 19/11/2021
Pour extrait certifié conforme